

Les taux de cotisation de l'assurance-emploi pour 2004

Mise en situation

- Conformément à la Loi C-28 – sanctionnée le 19 juin 2003 – , le taux de cotisation au régime d'assurance-emploi sera de 1,98 % en 2004.
- Cette décision avait été annoncée dans le Budget fédéral du 18 février 2003, ainsi que l'intention du gouvernement d'adopter un nouveau mode d'établissement des taux de cotisation à partir de 2005.
- L'article 66 (mis en veilleuse depuis 2002) de la *Loi sur l'assurance-emploi* se lirait autrement comme suit :

« 66. Pour chaque année, la Commission fixe, avec l'agrément du gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre et du ministre des Finances, le taux de cotisation qui, à son avis, permet le mieux, au cours d'un cycle économique, d'assurer un apport de revenus suffisant pour couvrir les débits autorisés sur le Compte d'assurance-emploi et maintenir une certaine stabilité des taux. »
- Des consultations sur un nouveau mode d'établissement des taux de cotisation se sont tenues au cours de la période se terminant le 30 juin 2003, sur la base de cinq principes:
 - « - l'établissement des taux de cotisation devrait être transparent;
 - les taux de cotisation devraient être établis à partir de conseils d'experts indépendants;
 - les recettes prévues au titre des cotisations devraient correspondre aux coûts prévus du programme;
 - l'établissement des taux de cotisation devrait atténuer l'effet sur le cycle conjoncturel;
 - les taux de cotisation devraient être relativement stables au fil du temps. »
- On est à évaluer les apports provenant de ces consultations.

État du Compte d'assurance-emploi

- On s'attend à ce que le Compte d'assurance-emploi affiche un excédent d'environ 2,9 milliards de dollars au cours de 2003, ce qui porterait l'excédent cumulé à 45,4 milliards de dollars au 31 décembre 2003.

ÉTAT DU COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI DE 1993 À 2003

	<u>1993</u>	<u>1994</u>	<u>1995</u>	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	Estimation <u>2003</u>
Taux de chômage (%)	11,4	10,4	9,4	9,6	9,1	8,3	7,6	6,8	7,2	7,7	7,7 ¹
Taux de cotisation (%)	3,00	3,07	3,00	2,95	2,90	2,70	2,55	2,40	2,25	2,20	2,10
Taux d'équilibre (%)	3,23	2,71	2,30	2,23	1,98	1,78	1,69	1,43	1,66	1,79	1,77
----- (en millions de dollars) -----											
<u>COÛTS</u>											
Prestations	17 972	15 463	13 505	12 806	12 014	11 697	11 629	11 078	13 288	14 329	14 809
Administration, etc.	1 300	1 271	1 326	1 364	1 348	1 315	1 382	1 362	1 483	1 569	1 520
Frais d'intérêt	405	310	82	-	-	-	-	-	-	-	-
Coûts totaux	<u>19 677</u>	<u>17 044</u>	<u>14 913</u>	<u>14 170</u>	<u>13 362</u>	<u>13 012</u>	<u>13 011</u>	<u>12 440</u>	<u>14 771</u>	<u>15 898</u>	<u>16 329</u>
<u>RECETTES</u>											
Recettes de cotisations	18 469	19 327	19 180	19 091	19 379	19 623	18 880	18 885	18 436	18 502	18 040
Revenus d'intérêt	-	-	-	78	278	680	976	1 488	1 286	944	1 174
Recettes totales	<u>18 469</u>	<u>19 327</u>	<u>19 180</u>	<u>19 169</u>	<u>19 657</u>	<u>20 303</u>	<u>19 856</u>	<u>20 373</u>	<u>19 722</u>	<u>19 446</u>	<u>19 214</u>
<u>Excédent (déficit):</u>											
- annuel	(1 208)	2 283	4 267	4 999	6 295	7 291	6 844	7 933	4 951	3 548	2 886
- cumulé	(5 884)	(3 601)	666	5 665	11 960	19 251	26 095	34 028	38 979	42 527	45 413

¹ Selon la moyenne de sept prévisionnistes du secteur privé.

Perspectives générales pour le régime d'assurance-emploi¹

- Pour 2003, c'est un taux approximatif de 1,91 % de la rémunération assurable qu'il aurait fallu pour que le régime fasse ses frais, évalués à 16,3 milliards \$. Ce, sur l'hypothèse d'un taux de chômage de 7,7 % (fondé sur un recensement récent de prévisionnistes) et en omettant les revenus d'intérêt. Ce taux d'équilibre serait de 1,77 % si on comptait les revenus d'intérêt de 1,2 milliard \$.
- Pour 2004, le taux d'équilibre serait estimé à 1,95 % ou 1,81 %, selon qu'on inclut ou non les revenus d'intérêt dans le calcul.
- Sensibilité des résultats aux hypothèses :
 - un changement de 10 cents du taux de cotisation affecterait les recettes de cotisation d'environ 885 millions de dollars en 2003 ;
 - un écart d'un point de pourcentage du taux de chômage pourrait affecter l'excédent annuel d'environ 1,3 milliard de dollars en 2004.
- Si on omet l'effet des revenus d'intérêt, les taux de cotisation pour couvrir les frais du régime seraient les suivants :
 - 1,75 \$ si le taux de chômage se fixe à environ 6 % ;
 - 2,05 \$ si ce taux est d'environ 8 % ; ou
 - 2,35 \$ s'il est plutôt de 10 %.
- Mais les taux de cotisation qui permettront au régime de faire ses frais vont aussi dépendre du niveau des réserves accumulées et des intérêts y correspondant. Par exemple, les revenus prévus d'intérêt d'à peu près 1,3 milliard de dollars en 2004 ont pour effet de réduire le taux d'équilibre de presque 16 cents (voir le paragraphe au haut de cette page).
- On a incorporé à ces prévisions l'effet de tous les amendements au régime, y compris les dispositions sur les congés pour soin d'un parent, dispositions qui prennent effet en janvier 2004 au coût estimatif de 180 millions de dollars pour cette première année.
- Le tableau ci-joint fournit une prévision de l'état du Compte d'assurance-emploi en 2004 en se basant sur le taux moyen de chômage établi par sept prévisionnistes (en septembre et octobre 2003). Comme toute prévision, on doit considérer celle-ci comme un ordre de grandeur des résultats prévisibles.

¹ S'agissant comme toujours du taux de la cotisation ouvrière, les employeurs étant redevables de 1,4 fois cette cotisation.

PRÉVISIONS DU COMPTE D'ASSURANCE-EMPLOI

	<u>2003</u>	<u>2004</u>
Taux de chômage	7,7%	7,7% ¹
Taux d'équilibre (sans intérêts)	1,91%	1,95%
Taux d'équilibre (avec intérêts)	1,77%	1,81%
Taux de cotisation	2,10%	1,98% ²
 <u>ESTIMÉS (en millions de dollars)</u>		
PRESTATIONS ORDINAIRES	8 900 \$	9 165 \$
MALADIE	728 \$	750 \$
MATERNITÉ	873 \$	899 \$
PARENTAL	1 909 \$	1 965 \$
SOIN D'UN PARENT	<u>0 \$</u>	<u>180 \$</u>
<i>TOTAL DES PRESTATIONS SPÉCIALES</i>	3 509 \$	3 793 \$
PÊCHEURS	348 \$	365 \$
TRAVAIL PARTAGÉ	25 \$	25 \$
PRESTATIONS D'EMPLOI ET MESURES DE SOUTIEN	{ CRÉATION D'EMPLOI 66 \$ FORMATION 463 \$ MESURES CIBLÉES 48 \$ TRAVAIL AUTONOME 93 \$ TRANSFERTS AUX PROVINCES 842 \$ MESURES DE SOUTIEN <u>632 \$</u> <i>TOTAL PARTIE II</i> 2 143 \$	67 \$ 471 \$ 48 \$ 95 \$ 856 \$ <u>642 \$</u> 2 179 \$
PRESTATIONS BRUTES	14 924 \$	15 528 \$
REMBOURSEMENTS DE PRESTATIONS	<u>-115 \$</u>	<u>-120 \$</u>
PRESTATIONS NETTES	14 809 \$	15 408 \$
ADMINISTRATION	1 535 \$	1 597 \$
MAUVAISES CRÉANCES	62 \$	65 \$
PÉNALITÉS	<u>-77 \$</u>	<u>-80 \$</u>
	1 520 \$	1 582 \$
COÛTS TOTAUX	<u>16 329 \$</u>	<u>16 990 \$</u>
RECETTES DE COTISATIONS	18 040 \$	17 263 \$
INTÉRÊTS CRÉDITÉS	<u>1 174 \$</u>	<u>1 274 \$</u>
RECETTES TOTALES	<u>19 214 \$</u>	<u>18 537 \$</u>
EXCÉDENT ANNUEL	2 886 \$	1 547 \$
EXCÉDENT CUMULÉ	45 413 \$	46 960 \$

¹ Les prévisions pour 2003 et 2004 reflètent la moyenne de celles de sept institutions au cours de septembre et octobre 2003 : chaque écart d'un point de pourcentage du taux de chômage affecterait l'excédent annuel du Compte d'AE d'environ 1,3 milliard \$ en 2004 (effet combiné sur les prestations, recettes et intérêts).

² En vertu de la Loi C-28 et du budget fédéral du 18 février 2003 : une variation de 10 cents du taux de cotisation vaut environ 885 millions \$ en 2003 et 900 millions en 2004.